

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 15 novembre 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 15/11/2024

D/2024-027

Aujourd'hui, Vendredi 15 novembre 2024, à 10 heures 43, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et SCHMITT et Monsieur BELPERRON

A titre de suppléant :

Monsieur FEYTOUT

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame FAHMY

A titre de suppléant :

Madame JUSTOME

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2024/027

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Budget Primitif 2025 S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour la restauration collective

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

I. Un cadre général :

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la Loi NOTRe, reprend cette disposition. Ce principe s'applique aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT), ce qui est le cas du SIVU Bordeaux-Mérignac. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport (le ROB) conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est envisagé de voter le Budget Primitif 2025 le XX décembre 2024.

II. Un contexte toujours tendu :

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en « **coût complet** », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

Les contraintes qui pèsent sur l'exercice des budgets locaux ont amené les villes à demander au SIVU de stabiliser ses prix de vente de repas pendant 8 années (de 2014 à 2021), alors que l'inflation dépassait les 6 % sur la période avec des **subventions exceptionnelles** des deux villes sur deux années (1 238

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

000,00 € pour 2020 et 497 096,37 € pour 2021) pour tenir compte du contexte particulier en temps de COVID.

Pour 2023, le BP a été voté d'une part, en affectant une augmentation des prix de vente des repas aux villes correspondant au coût réel des repas au 1^{er} janvier 2023 en tenant compte des différentes hausses de prix: de l'alimentation, de l'énergie, des dépenses de personnel liées à l'augmentation du SMIC et du point d'indice, des fournitures impactées par les coûts de l'énergie, des frais de personnel et du transport et d'autre part en rééquilibrant les coûts alimentaires des différents types de convives, ce qui a donné lieu à une réaffectation des prix de vente.

Les augmentations des prix des denrées aux marchés ont été de + 9,25% depuis le début de l'année 2023 (+610 217,36€ HT), donc avec les nouveaux marchés l'augmentation totale des denrées alimentaires aux marchés était de +12% (+ 791 633,30 €) sur cet exercice.

Les prix des denrées aux marchés **ont diminué de 1,1 %** en 2024, mais cette baisse est à relativiser car nous avons de nouveaux marchés en Bio qui étaient en conventionnels et que nous ne pouvons pas comparer car nous ne sommes pas sur les mêmes produits (ex : fromages).

Le coût de l'énergie continue à peser sur les budgets et impacte tous les achats (transport, production, fabrication...), mais a baissé en 2024 et devrait continuer à baisser en 2025, sans encore revenir aux prix avant la guerre en Ukraine.

Enfin, les prix de vente des repas sur **l'exercice 2024 n'ont pas augmenté** et c'est une partie de l'excédent 2023 qui a servi à faire la différence entre le prix de vente et le coût du repas au budget en augmentation par rapport à 2023.

Le prix de vente 2025 tient donc compte de **l'augmentation des coûts des budgets 2024 et 2025**.

Selon la Banque de France, l'activité est attendue en légère hausse dans l'industrie et les services, et évoluerait peu dans le bâtiment. Les carnets de commandes restent jugés dégradés dans presque tous les secteurs de l'industrie.

La modération des prix de vente se poursuit. La proportion des entreprises ayant augmenté leurs prix au 3^{ème} trimestre se situe un peu au-dessous de ses niveaux des mois d'août d'avant crise Covid dans l'industrie et le bâtiment, mais reste encore légèrement au-dessus dans les services.

Dans l'industrie, les prix des matières premières sont à nouveau en légère hausse. Les hausses de prix concernent principalement le bois-papier-imprimerie (8 %). Les baisses de prix de produits finis concernent essentiellement les machines et équipements, la métallurgie (6 %) et l'agroalimentaire (7 %).

Les prix de certains produits alimentaires pourraient être impacté par le prix du beurre (le cours du beurre a atteint un niveau historique à 8 180 € la tonne le 26/09/2024, soit presque le double des prix pratiqués il y a un an : +92%).

C'est augmentation est expliquée par les experts. Elle serait due à la **fièvre catarrhale ovine**, ou FCO. Elle se propage très rapidement dans les élevages. En France, on décompte, fin septembre 2024, pas moins de 2 800 foyers. D'après le ministère de l'Agriculture, le nombre a quadruplé en deux petites semaines seulement. L'impact sur la récolte de lait est direct. À l'instar d'autres états européens, la collecte pourrait chuter, comme l'affirme l'IDELE, l'institut de l'élevage.

La FCO se propage alors que la production de beurre était déjà en léger recul sur l'année 2024. Et pour cause, certains éleveurs avaient opté pour la production de crème, une activité plus rentable. Une offre moindre donc, alors que la demande de beurre est toujours très importante. **L'augmentation du prix est donc irrémédiable.**

Toutefois, ces hausses ne devraient pas impacter les **consommateurs**. Si la matière première voit son tarif exploser, ce n'est pas pour autant que la plaquette de beurre verra son prix doubler en rayon. En effet, les experts indiquent qu'une augmentation est à prévoir mais dans des proportions bien moins

importantes que ce qui est observé sur les marchés. Le secteur de l'agroalimentaire devrait **importer** une partie du beurre utilisé afin que les prix ne s'envolent pas. Dans certaines zones, la tonne de beurre est vendue à un tarif très inférieur à celui pratiqué en France. En Nouvelle-Zélande, par exemple, le prix de la tonne de beurre atteint 5 850 euros environ, soit 2 300 euros de moins que dans l'Hexagone.

Mais pour les produits locaux, directement impactés, le coût du beurre augmentera le prix final (mais à la marge, le beurre n'étant pas le produit utilisé majoritairement dans les recettes et cela jouera sur très peu de produits pour le SIVU).

Dans les services, la dynamique des prix ne s'est pas encore complètement normalisée. La hausse des prix dans les services concerne principalement l'hébergement (et dans une moindre mesure la restauration), le nettoyage, les activités de loisirs et services à la personne, et les activités d'ingénierie.

Les difficultés de recrutement remontent, notamment dans les services marchands, principalement la restauration, la programmation, le conseil de gestion et le nettoyage.

III. Une augmentation des effectifs scolaires et centres de loisirs et une baisse mathématique des effectifs totaux liée à l'arrêt du PAD :

Depuis l'exercice 2018, on constatait une progression des effectifs très ralentie pour l'ensemble des convives, accrue en 2020 et 2021 en raison du contexte généré par la COVID. Si la COVID a continué à peser sur les effectifs en début 2022, il a été constaté un sursaut à la rentrée de septembre qui a fait espérer une augmentation des effectifs pour 2023. Mais à la rentrée de septembre 2023, les effectifs scolaires étaient en très faible en augmentation, voire en stagnation par rapport aux prévisions du BP 2023.

De plus, la mise en place au 1^{er} octobre 2023 de la **majoration des repas complémentaires** de 32% (commandés hors délais et pouvant nécessiter reproduction et relivraison) avec la consommation de repas individuels de secours et l'arrêt des repas pique-nique à partir des vacances de la Toussaint au profit de produits en vrac, ont mécaniquement diminuer le nombre de repas vendus.

Enfin, **l'arrêt de la production de repas de portage à domicile au 31/08/2024**, a diminué d'un tiers le nombre de repas portage à domicile vendus en 2024. En année pleine sur 2025, l'arrêt du PAD correspond à -311 049 repas et de 2024 à 2025, - 210 614 repas.

Si on compare les prévisions des exercices 2024 et 2025, en enlevant le PAD, l'augmentation du nombre de repas est de **+3,59 %**.

IV. Une dette éteinte :

2024 était la **dernière année** de remboursement de la dette contractée pour la construction de l'établissement. Le SIVU peut donc recontacter de la dette pour ces investissements à venir.

V. Des dépenses de personnel :

Pour 2024, la masse salariale a subi une augmentation de 5,59%, notamment au regard de l'application en année pleine des augmentations du SMIC et du point d'indice de 2023, mais aussi des augmentations sur 2024.

Pour 2025, hors création de poste et augmentation du taux de CNRACL, la masse salariale augmente de **2,10 %** et de **4,12 %** avec l'augmentation du taux de CNRACL.
Les différentes études prévoyaient 17 postes supplémentaires pour la mise en production des bacs inox pour le menu 1, pour le 01/09/2025.

L'arrêt du PAD libérant 7 postes, il est demandé la création de 10 postes de catégorie C au 01/09/2025 pour la mise en fonctionnement des bacs inox.

Il est demandé également 1 poste en catégorie A au 01/09/2024 en charge du Développement Durable/ Suivi des projets/ Coordination avec les villes/ Recherche de financement.

Catégorie d'emplois	Nature	Postes autorisés au 01/12/2023	1er janvier 2025				
			Fermeture	Ouverture	Postes pourvus	Postes vacants en attente nomination	Postes prévus
CATEGORIE A		8	1	3	10		10
<i>Attaché territorial</i>		3	1	1	3		3
Directeur Général des Services EPCI 40 000 à 80 000 habitants	emploi fonctionnel	1			1		1
Administrateur hors classe	emploi permanent			1	1		1
Attaché Principal	emploi permanent	1			1		1
Attaché	emploi permanent	1	1				
<i>Ingénieur territorial</i>		3		2	5		5
Ingénieur principal	emploi permanent	1			1		1
Ingénieur	emploi permanent	2		2	4		4
<i>Ditéticien territorial</i>		1			1		1
Ditéticien de classe normale	emploi permanent	1			1		1
<i>Cadre de santé paramédical</i>		1			1		1
Cadre de santé	emploi permanent	1			1		1
CATEGORIE B		15	2	1	14	1	15
<i>Rédacteur territorial</i>		5	1	1	5		5
Rédacteur principal 1ère classe	emploi permanent	1			1		1
Rédacteur principal 2ème classe	emploi permanent	2		1	3		3
Rédacteur	emploi permanent	2	1		1		1
<i>Technicien territorial</i>		10	1		9	1	10
Technicien principal 1ère classe	emploi permanent	2	1		1	1	2
Technicien principal 2ème classe	emploi permanent	2			2		2
Technicien	emploi permanent	6			6		6
CATEGORIE C		92	12	5	85	6	91
<i>Adjoint administratif territorial</i>		5			5		5
Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent	3			3		3
Adjoint administratif principal 2ème classe	emploi permanent	1			1		1
Adjoint administratif	emploi permanent	1			1		1
<i>Agent de maîtrise territorial</i>		10		2	12		12
Agent de maîtrise principal	emploi permanent	7			7		7
Agent de maîtrise	emploi permanent	3		2	5		5
<i>Adjoint technique territorial</i>		77	12	3	68	6	74
Adjoint technique principal de 1ère classe	emploi permanent	20	1	1	20		20
Adjoint technique principal de 2ème classe	emploi permanent	20	3		17		17
Adjoint technique	emploi permanent	37	8	2	31	6	37
EFFECTIF TOTAL		115	15	9	109	7	116

Les différentes variations viennent de :

1. Les négociations sur la révision de l'Accord de Progrès Social (APS).

En effet, le projet de révision de l'APS vise à asseoir l'attractivité du SIVU sur le bassin métropolitain dans un contexte de recrutement difficile et pourtant nécessaire pour mener à bien les transitions vers le réutilisable et le « cuisiné SIVU ». Cela signifie que l'APS doit être une réponse à ce que les agents en attendent aussi bien sur le plan social, financier que réglementaire pour finir par ouvrir la voie à de futurs recrutements.

Cependant, ces négociations doivent absolument maintenir un cadre soutenable économiquement pour la collectivité tout en restant dans le périmètre défini par les collectivités de Bordeaux, de Mérignac et de la Métropole.

Ainsi, le budget primitif 2025 intègre sur une année pleine les mesures votées par le comité syndical du 13 juin 2024 comme, par exemple, le don en monnaie locale d'un bon pour la fin d'année des agents ou la fin de la prise en compte des véhicules à moteur électrique ou hybride pour le plan de mobilité en faveur des moyens durables à assistance électrique.

De même, la modification de l'organisation du travail qui semble s'orienter vers un bouleversement important, entraînera des discussions autour des rémunérations du personnel dont un scénario a été intégré lors de l'élaboration du BP2025.

2. L'adhésion aux conventions de protection sociale complémentaire du Centre de Gestion de la Gironde renouvelées qui induisent un changement de cotisations pour les agents.

La volonté du SIVU est celle de protéger ses agents pour qu'ils puissent recevoir des soins adaptés en toutes circonstances car cela influe sur leur implication et le présentisme.

Cela signifie donc que les participations employeurs augmentent en conséquence. Cette projection sur les nouveaux marchés est intégrée au BP2025.

3. Le passage au 100% inox et la fin de la cuisson sous vide qui induisent de grosses variabilités d'organisation du travail en fonction des différents menus et des effectifs de convives.

Il est donc envisagé de créer des postes concomitamment à une réorganisation du travail, soit en septembre 2025, lors de la mise en place effective des projets soutenus par le comité syndical. A titre informatif, une ouverture de poste représente, par catégorie statutaire, en comprenant les dépenses supplémentaires (dotation de vêtements, CNAS, médecine préventive...), en brut chargé et en année pleine :

- 40 300€ pour un catégorie C
- 51 800€ pour un catégorie B
- 74 300€ pour un catégorie A

Une dépense spécifique à ces ouvertures de postes a donc été intégrée et passe ainsi, pour les dépenses de personnel, de BP à BP, à une augmentation de **6,80 %**.

4. L'augmentation du taux employeur de CNRACL de 4 points.

VI. Des dépenses alimentaires conjonctuellement contenues :

Depuis plusieurs années, du fait de la stabilisation du prix de vente des repas aux villes et donc d'une construction mathématique du budget, les coûts alimentaires prévisionnels ne correspondaient plus à la

réalité des menus et donc du contenu des assiettes : le coût des menus enfants était contraint au profit des repas seniors et municipaux. Un audit de KPMG de 2009 soulignait déjà cet état de fait. Nous avons donc décidé de recalculer le coût alimentaire des menus au regard de la réalité des besoins et des menus pour chaque convive et de le traduire dans le prix de vente au BP 2023.

Le budget alimentaire sur 2023 a été contenu grâce à la simplification des menus, l'augmentation du végétarien et l'augmentation du cuisiné maison et n'a pas évolué en 2024.

Pour 2025, il est proposé de ne pas augmenter le coût alimentaire pour 2 raisons : les prix des derniers marchés lancés sont en moyenne à la baisse et l'augmentation des coûts fixes, du fait de la diminution mathématique des repas et des nouvelles dépenses liées à la mise en utilisation des bacs inox.

VII. Un coût moyen de repas face à des coûts fixes en augmentation tant mathématique que structurelle :

Compte tenu des éléments de contexte précités, notre équilibre économique prévisionnel met en évidence un coût moyen du repas pour 2025 proposé comme suit :

COUT MOYEN DU REPAS		BP 2023	Prix/repas	BP 2024	Prix/repas	BP 2025	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP
Nombre de repas			3 746 412		3 657 996		3 582 408		-2,07%
FRAIS VARIABLES	Alimentation brut	10 849 672,31	2,896	10 427 600,71	2,851	9 706 896,21	2,710	-4,95%	-6,91%
	Matériel hôtelier (barquettes et films...)	623 156,79	0,166	707 181,20	0,193	657 419,72	0,184	-5,08%	-7,04%
	Total frais variables	11 472 829,10	3,062	11 134 781,91	3,044	10 364 315,92	2,893	-4,96%	-6,92%
FRAIS FIXES	FLUIDES	1 060 010,00	0,283	545 000,00	0,149	410 000,00	0,114	-23,18%	-24,77%
	Glace alimentaire	76 800,00	0,020	60 000,00	0,016	70 000,00	0,020	19,13%	16,67%
	Total Fluides	1 136 810,00	0,303	605 000,00	0,165	480 000,00	0,134	-18,99%	-20,66%
	AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION	170 000,00	0,045	179 900,00	0,049	216 072,00	0,060	22,64%	20,11%
	Fournitures d'entretien et vêtements travail	170 000,00	0,045	179 900,00	0,049	216 072,00	0,060	22,64%	20,11%
	Blanchisserie	78 000,00	0,021	80 000,00	0,022	63 000,00	0,017	-21,25%	-21,25%
	Laverie externalisée contenants réemployables					687 970,00	0,189		
	Ramassage ordures	42 500,00	0,012	47 006,00	0,013	59 910,00	0,016	27,45%	27,45%
	Analyses et traçabilité	183 113,00	0,050	150 000,00	0,041	211 000,00	0,058	40,67%	40,67%
	Total autres coûts directs d'exploitation	473 613,00	0,126	456 906,00	0,125	1 237 952,00	0,346	176,66%	170,94%
FRAIS GENERAUX DE GESTION	7 900,00	0,002	12 633,00	0,003	14 722,00	0,004	18,99%	16,54%	
Location matériel	73 401,00	0,020	30 950,00	0,008	12 000,00	0,003	-61,23%	-61,23%	
Communication et publications	21 544,00	0,006	16 200,00	0,004	30 000,00	0,008	85,19%	85,19%	
Assurances, honoraires, études, amendes	261 607,00	0,072	349 029,00	0,096	192 329,00	0,053	-44,90%	-44,90%	
Affranchissement	4 000,00	0,001	4 000,00	0,001	2 000,00	0,001	-50,00%	-50,00%	
Frais de télécommunication	15 000,00	0,004	17 700,00	0,005	19 500,00	0,005	10,17%	10,17%	
Formation, déplacements et réceptions	55 300,00	0,015	50 500,00	0,014	62 693,00	0,017	24,14%	24,14%	
Frais de nettoyage des locaux	33 800,00	0,009	36 860,00	0,010	30 586,00	0,008	-17,02%	-17,02%	
Total frais généraux de gestion	472 552,00	0,126	517 872,00	0,142	363 830,00	0,102	-28,26%	-29,75%	
MAINTENANCE ENTRETIEN	238 560,00	0,064	270 000,00	0,074	270 000,00	0,075	2,11%	0,00%	
Petit équipement, pièces de rechange et petit outillage	238 560,00	0,064	270 000,00	0,074	270 000,00	0,075	2,11%	0,00%	
Maintenance, entretien, location-entretien, surveillance: bâtiment et matériel dont informatique	487 300,00	0,130	501 569,00	0,137	586 998,00	0,164	19,50%	17,03%	
Entretien terrain	5 000,00	0,001	17 320,00	0,005	17 320,00	0,005	2,11%	0,00%	
Total entretien	730 860,00	0,195	788 889,00	0,216	874 318,00	0,244	13,17%	10,83%	
VEHICULES LIVRAISON	148 599,00	0,040	179 800,00	0,049	466 732,00	0,130	165,06%	159,58%	
Location et entretien véhicules	148 599,00	0,040	179 800,00	0,049	466 732,00	0,130	165,06%	159,58%	
Carburant	41 000,00	0,011	41 000,00	0,011	32 000,00	0,009	-20,30%	-21,95%	
Consommation électrique					3 370,00	0,001			
Total véhicules	189 599,00	0,051	220 800,00	0,060	502 102,00	0,140	132,20%	127,40%	
PERSONNEL	5 628 015,13	1,502	5 942 849,00	1,625	6 346 748,00	1,772	9,05%	6,80%	
Alimentation du Personnel	120 000,00	0,032	120 000,00	0,033	130 000,00	0,036	10,62%	8,33%	
Recettes Remboursements	-3 000,00		-5 000,00		-5 000,00				
Total Personnel	5 745 015,13	1,533	6 057 849,00	1,656	6 471 748,00	1,807	9,09%	6,83%	
DÉPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	54 000,96	0,014	23 313,67	0,006	0,00	0,000	-100,00%	-100,00%	
Intérêts des emprunts	54 000,96	0,014	23 313,67	0,006	0,00	0,000	-100,00%	-100,00%	
Dotation aux amortissements	1 143 900,00	0,305	1 143 900,00	0,313	802 913,67	0,224	-28,33%	-29,81%	
Recettes Amortissement de la subvention	-4 126,05		-4 126,05		-28 668,45				
Total dépenses liées à l'investissement	1 193 774,91	0,319	1 163 087,62	0,318	774 045,22	0,216	-32,04%	-33,45%	
Total frais fixes	9 942 224,04	2,654	9 810 403,62	2,682	10 703 995,22	2,988	11,41%	9,11%	
TOTAL COUT MOYEN DU REPAS	21 415 053,14	5,716	20 945 185,53	5,726	21 068 311,14	5,881	2,71%	0,59%	

VIII. Rappel : Une adaptation de l'offre de service et de l'outil existant :

La nécessité de respecter tant les lois EGALIM & AGECE, que les objectifs politiques et la prise en compte des évolutions démographiques ont réorienté le projet bâtementaire.

Le nouveau projet s'appuie sur des **objectifs** affichés **quantitatifs** et **qualitatifs** :

- Amélioration de la qualité et du goût dans l'assiette des convives ;
- Développer le « cuisiné au SIVU » : objectif 80% ;
- Renforcer les filières locales ;
- Accroître la part de BIO dans les productions : objectif 60% ;
- Mener une dynamique de végétalisation de l'offre alimentaire ;
- Décliner la dynamique éco-responsable dans le cadre bâtementaire (HQE ; label bâtiment frugal ; énergies renouvelables ; boucles de réemploi...).
-

Des parcelles voisines secteur Lac sont en phase de décision pour la construction d'un nouvel établissement.

Les options envisagées dans le cadre du futur fonctionnement sont :

- Une laverie internalisée ;
- Le portage à domicile réinternalisé pour Bordeaux, en étude pour Mérignac (avec développement de l'offre médicalisée ou non) ;
- L'intégration de la production 100% bio petite enfance pour Bordeaux ;
- Une légumerie externalisée avec le projet de Bordeaux-Métropole.

A partir du 1 septembre 2024, le portage à domicile a été externalisé. L'objectif est de permettre au SIVU de déployer les bacs inox en 2025 :

- Gain d'espaces en allotissement ;
- 1 chaîne de conditionnement aujourd'hui dédiée au PAD, rendue disponible pour l'inox ;
- 7,5 ETP redéployés sur le pôle Exploitation.

Les différents tests avec les bacs inox et verre de janvier à juin 2023 nous ont conduit au choix des bacs inox GN 1/2 et GN 1/3 avec couvercle étanche et gravure laser QR code de marque RIEBER.

La totalité des bacs inox ont été commandés en 2024 (2 333 304 €) et sont livrés sur 2024 et 2025.

IX. De nouvelles dépenses qui ne sont pas en année pleine en 2025 :

Le marché des nouveaux véhicules commence au 01/03/2025 et les bacs inox sont mis en fonctionnement (et donc leur lavage) au 01/01/2025 pour le menu 2 (séniors et municipaux) et au 01/09/2025 pour le menu 1 (scolaires et centres de loisirs) avec l'arrêt du sous-vide au 31/08/2025.

Dépenses HT	BP 2024	Estimation 2025	Estimation 2026	SOIT EN ANNEE PLEINE
Location flotte automobile	140 000 €	357 229 €	451 235 €	+311 235 €
Laverie externalisée des bacs inox, couvercles, cagettes et bacs rouleurs, stockage et livraison des bacs propres		687 970 €	1 779 232 €	+1 779 232 €
Banderoles, ruban transfert, étiquettes		301 163 €	360 000 €	+360 000 €
Étiquettes traçabilité numérique		29 354 €	32 000 €	+32 000 €
Bâches chariots		12 063 €	12 500 €	+12 500 €
Étiquettes hydrosolubles	41 475 €	8 663 €	0 €	-41 475 €
Barquettes cellulose, bols et films	571 365 €	266 930 €	0 €	-571 365 €
Film sous vide	94 341 €	39 333 €	0 €	-94 341 €
Création de postes		159 101 €	477 303 €	+477 303 €

X. Une tarification en hausse :

La tarification du SIVU auprès des villes n'est pas celle des villes aux convives.

La qualité de l'offre, la commande politique, l'inflation nous ont amené à proposer une **tarification en hausse**, sans subventions exceptionnelles des villes en **2023**. Devant les augmentations à venir à partir de 2025 avec notamment le changement de conditionnements (passage à l'inox), nous avons proposé un budget **contraint en 2024**, sans augmentation des prix de vente, avec un financement de la différence entre le coût du repas et son prix de vente par le résultat excédentaire 2023.

En 2025, le nombre de repas diminue de 2,07% par rapport aux prévisions du BP 2024. Avec l'arrêt du PAD AU 01/09/2024, c'est 210 614 repas PAD en moins qui seront produits, par rapport à 2024 et 315 642 repas en moins en année pleine.

Sans l'arrêt de PAD, le nombre de repas serait de 3 989 050, soit +3,59% par rapport au BP 2023 ou +0,80% par rapport au BP 2024.

Donc, mathématiquement le nombre de repas diminuant, les charges fixes sont divisées par moins de repas et **augmentent donc le coût moyen** des charges fixes par repas.

D'autre part, avec la **mise en fonctionnement des bacs inox**, au 01/01/2025 pour le menu 2, avec des essais toute l'année sur 1 école pilote et des essais sur d'autres écoles et au 01/09/2024 pour le menu 1, vient le fonctionnement de la laverie externalisée et sont coût annualisé estimé à 0,189 € pour 2025.

De plus, le fonctionnement des bacs inox nécessite des postes supplémentaires.

En outre, le taux de CRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) augmente de 4 points pour la part employeur (31,65% en 2024 et 35,65 en 2025).

Enfin, le nouveau marché de location entretien des camions est plus couteux (prix en hausse et plus de camions).

Les nouveaux prix pour 2025 sont donc de :

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2022 HT	PRIX DU REPAS 2023 HT	PRIX DU REPAS 2024 HT	PRIX DU REPAS 2025 HT	% VARIATION 2025/2024
MATERNEL	4,40 €	4,75 €	4,75 €	5,32 €	12,00%
PRIMAIRE	4,71 €	5,43 €	5,43 €	5,97 €	9,94%
ADULTE ACCOMPAGNANT	5,22 €	6,09 €	6,09 €	6,62 €	8,70%
MUNICIPAL BORDEAUX	6,00 €	7,35 €	7,31 €	7,94 €	8,62%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,60 €	7,31 €	7,31 €	7,94 €	8,62%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,73 €	6,87 €	6,87 €	7,50 €	9,17%
FOYER SENIOR Mérignac	5,82 €	6,89 €	6,89 €	7,51 €	9,00%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,89 €	8,35 €	8,35 €		
PORTAGE A DOMICILE MG	6,89 €	8,32 €	8,32 €		

Pour un coût du repas pour 2025 de :

TYPE DE REPAS	COUT DU REPAS HT AU BP 2022	COUT DU REPAS HT AU BP 2023	COUT DU REPAS HT AU BP 2024	COUT DU REPAS 2025 HT	% VARIATION 2025/2024
MATERNEL	4,395 €	4,743 €	4,974 €	5,317 €	6,90%
PRIMAIRE	4,710 €	5,434 €	5,625 €	5,968 €	6,10%
ADULTE ACCOMPAGNANT	5,218 €	6,087 €	6,278 €	6,621 €	5,46%
MUNICIPAL BORDEAUX	5,998 €	7,345 €	7,545 €	7,940 €	5,24%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,602 €	7,314 €	7,545 €	7,940 €	5,24%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,734 €	6,869 €	7,100 €	7,495 €	5,56%
FOYER SENIOR Mérignac	5,824 €	6,888 €	7,119 €	7,514 €	5,55%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,889 €	8,351 €	8,743 €		
PORTAGE A DOMICILE MG	6,889 €	8,316 €	8,708 €		

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un rapport sur les orientations budgétaires, la Présidente a présenté le rapport sur les orientations budgétaires pour 2025.

Article 2 :

Le Comité Syndical acte la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget 2025 par la Présidente.

Adopté :

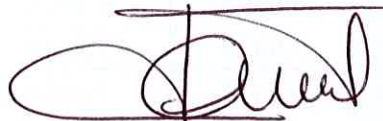
Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 15/11/2024

La Présidente



Delphine JAMET